

**4'000.-
MINIMUM
POUR
TOUS !**

Calculs statistiques (livraison des calculs statistiques basés sur l'Enquête Suisse sur la structure des Salaires – ESS – de l'Office Fédéral de la Statistique – OFS): Observatoire universitaire de l'emploi (OUE)/Roman Graf, Tuan Nguyen.

Interprétation, compléments, rédaction:
SIT/Jean-Marc Denervaud, Emmanuelle Joz-Roland, Giangiorgio Gargantini

Contributions secteurs et portraits:
SIT/Martine Bagnoud, Boumedienne Benmiloud, Emmanuelle Joz-Roland, Elodie de Weck

Communication: NASK — nask.cc

Utilisation : reproduction des données statistiques genevoises et des analyses de ce dossier souhaitée avec mention obligatoire de la source.

4'000.– Minimum Nécessaire, Juste, Possible

Sommaire

L'essentiel en bref	p. 4
Initiative « salaires minimums » : ça passe ou ça casse	p. 6
1. Les bas salaires à Genève : état des lieux	p. 8
2. Des inégalités fortes... et même vertigineuses	p. 13
3. « Bilan consolidé » des bas salaires à Genève	p. 17
4. Les conventions collectives ne suffisent pas	p. 20
5. Salaire minimum à 4'000 francs : c'est possible	p. 22
6. Pas d'amélioration sans rapport de forces : mobilisez-vous, syndiquez-vous !	p. 28
Annexe tableaux	p. 32

— L'essentiel en bref

Dans la perspective de la campagne autour de l'initiative syndicale sur les salaires minimums, le SIT rassemble dans ce bulletin des éléments permettant d'établir l'ampleur du phénomène des bas salaires à Genève et d'en mesurer les conséquences. Pour l'essentiel, il en ressort que :

- Les salaires inférieurs à 22 francs de l'heure ou 4'000 francs bruts par mois sont beaucoup plus nombreux à Genève qu'on ne le pense. En effet, aux 21'000 personnes (15'000 emplois en équivalent plein temps) que recense l'Enquête sur la structure des salaires (ESS) dans cette situation, il faut ajouter celles qui travaillent dans les secteurs non compris dans cette statistique (économie domestique, agriculture, emplois de solidarité, « vrais-faux emplois » liés au chômage), ce qui conduit alors à dénombrer quelque 33'000 bas salaires à Genève.
- Cette réalité est incompatible avec une vie décente à Genève, classée au 7^{ème} rang des villes les plus chères du monde.
- Cet état des lieux prend un relief particulier quand on le met en perspective avec les inégalités criantes que cela implique entre bas et hauts revenus. A Genève, 10 % des hauts salaires accaparent 30 % de la masse salariale, ne laissant que 10 % de celle-ci aux 30 % les moins payés. Et parmi ces bas salaires 58,4 % sont des femmes. Ces inégalités engendrent des précarités et des

exclusions tant sociales qu'économiques. Tandis que les uns dépensent sans compter et épargnent, les autres s'endettent ou sont contraints de recourir à l'aide sociale.

- La situation ne peut pas être corrigée sans introduire un salaire minimum légal puisque la moitié des salarié-e-s du privé ne bénéficie d'aucune protection contre les bas salaires (ni convention collective de travail, ni contrat-type de travail).
- Contrairement à ce que veulent faire croire les milieux économiques, l'amélioration des bas salaires est tout à fait réalisable. Elle ne met pas en danger l'emploi, mais passe simplement par la restitution aux salarié-e-s des gains de productivité que les entreprises et leurs actionnaires gardent pour eux depuis 1999, comme le montre de manière instructive un rapport de l'Organisation mondiale du travail.

Ces éléments convergent pour établir que l'introduction d'un salaire minimum légal est à la fois nécessaire, juste et possible, à Genève comme dans toute la Suisse.

L'Observatoire universitaire de l'emploi (OUE), que nous remercions, a fourni pour ce dossier tous les chiffres spécifiques au canton de Genève, contenus dans l'ESS, sur les salaires inférieurs à 4'000 francs, constituant ainsi une « mine de renseignements » aussi vaste que précise (chapitre 1), à laquelle le SIT a ajouté ses propres données et ses analyses.

Initiative « salaires minimums »

Ça passe ou ça casse !

Déposée par les syndicats en janvier 2012, l'initiative fédérale « Pour la protection de salaires équitables » ou « Initiative sur les salaires minimums » demande qu'il n'y ait plus en Suisse un salaire inférieur à 22 francs de l'heure, soit 4'000 francs bruts par mois pour un emploi à plein temps (minimums indexés régulièrement). Parce que :

- **c'est nécessaire** pour pouvoir vivre décemment et pour diminuer la pression sur les salaires,
- **c'est juste** pour que les salarié-e-s aient une part de la richesse qu'ils produisent et pour corriger les inégalités les plus criantes,
- **c'est possible** compte tenu de la santé de l'économie suisse et de ses profits.

L'initiative syndicale « ne demande pas la lune », elle veut juste fixer un plancher, à la fois pour protéger celles et ceux qui en ont le plus besoin (les bas salaires) et pour enclencher une dynamique générale (pour toutes et tous) de répartition plus équitable des gains de productivité. C'est une « ceinture de sécurité » dont a besoin

la société pour se protéger des écarts de conduite d'une économie ultra-libérale.

Pas étonnant dès lors que cette initiative d'intérêt public soit déjà vivement combattue par les gardiens de l'ordre néolibéral. En janvier 2013, le Conseil fédéral l'a rejetée sans contre-projet, parce que, selon lui, « l'excellent fonctionnement du partenariat social » est suffisant pour résoudre tous les problèmes et que les mesures d'accompagnement évitent déjà la sous-enchère salariale, sans compter que l'initiative « constituerait une menace pour l'emploi dans les petites entreprises ». C'est oublier que plus de la moitié des salarié-e-s du privé ne sont pas couverts par une convention collective de travail, que des études ont montré la persistance de la sous-enchère salariale¹ et que les petites entreprises aussi font des bénéfices. Ces derniers mois, les mêmes arguments ont été repris par les milieux patronaux, des éditorialistes à leur service et... l'UBS, qui se découvre tout soudain une vocation sociale en jugeant l'initiative « antisociale » avec les arguments-bateaux habituels utilisés aussi lorsqu'il s'agit de fiscalité ou de contrôle public : le salaire minimum nuirait à la compétitivité, engendrerait des délocalisations et des pertes d'emplois, ce que d'autres études contestent.

Si les poids lourds du libéralisme vont mener une dure bataille jusqu'à la votation sur l'initiative (d'ici juin 2014), c'est que l'enjeu dépasse de beaucoup la fixation d'un salaire minimum à 4'000 francs.

Ce que refuse l'ordre libéral, c'est toute forme de législation, de réglementation, de protection qui obligerait l'économie à exercer tant soit peu une responsabilité sociale. La mobilisation syndicale doit donc être à la hauteur de ce défi. En effet, si l'on gagne cette votation, on gagnera plus que l'instauration d'un salaire minimum : ce sera un signe politique fort qui donnera un coup de frein à la précarité

du marché de l'emploi, à la sous-enchère salariale, à la déréglementation sociale, à l'accroissement des inégalités.

C'est pour apporter sa contribution à cette importante campagne que le SIT rassemble dans ce bulletin des données statistiques, des arguments syndicaux et des cas concrets pour faire pencher la balance du côté du oui à l'initiative.

— Tina, vendeuse

Tina est vendeuse dans une grande chaîne de magasins d'habits. Elle a commencé à travailler à 100 % pour un salaire de 3'900 francs bruts. Les horaires sont intenses : arrivée au magasin à 8h45, départ 19h30, avec une heure et demie de pause dans le courant de la journée. Avec son salaire, elle ne roule pas sur l'or : elle vit dans un appartement d'une pièce et demie dont le loyer est de 715 francs, paie 580 francs d'assurance maladie sans subside, verse 5'000 francs d'impôts annuellement et possède une voiture qui lui permet de raccourcir ses trajets de 45 à 10 minutes. Et comme son employeur l'envoie parfois travailler dans un magasin à la frontière du canton, elle ne peut faire sans.

Elle ne fait aucune folie, si ce n'est un petit resto une fois par mois. Les livres, elle les achète chez Emmaüs ainsi que ses habits, car elle ne peut se permettre de les acheter dans le magasin pour lequel elle travaille. Elle ne va jamais au cinéma, ni au théâtre. Les vacances, c'est à Neuchâtel chez son frère et sa sœur. Ses parents habitent Madagascar, mais elle n'a pas assez d'argent pour aller les voir. En revanche elle les appelle souvent et peut communiquer par internet.

Puis Tina a eu un enfant avec l'homme qu'elle aime, mais qui malheureusement n'a pas d'emploi. Son salaire est le seul revenu de la famille. Cependant, elle doit diminuer son temps de travail à 80 % sous peine de ne jamais voir son fils. Son salaire diminue et la vie de famille devient très compliquée. Heureusement, sa sœur peut parfois lui prêter un peu d'argent, lui donner des habits pour son fils. Elle résilie son abonnement Internet, ses abonnements de téléphone, oublie le restaurant mensuel. Elle achète un sac de 25 kilos de riz au début du mois pour être sûre que si au milieu du mois, il n'y a plus rien sur le compte, elle aura quelque chose à manger.

Le plus dur ? Ne pas pouvoir offrir de jouets à son fils parce que 1) elle n'en a pas les moyens, 2) l'appartement est trop petit pour pouvoir y jouer. Elle économise un franc par-ci par-là pour pouvoir lui payer un tour dans les petites voitures automatiques à l'entrée des supermarchés. En 2012, son employeur a réalisé un bénéfice net de 20 milliards de francs.

1 Voir par exemple à Genève les deux « Evaluations de la politique de réglementation du marché du travail », CEPP, 2008 et 2010 et le bulletin « Pour le renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère », SIT, décembre 2011

1. Les bas salaires à Genève

Etat des lieux²

Genève passe pour un canton privilégié, où se pratique un intense partenariat social et où la lutte syndicale est incisive. Dès lors, l'opinion générale veut que les bas salaires ne doivent pas y être si nombreux que ça. Le syndicat a donc décidé d'aller y voir de plus près pour vérifier ce qu'il en est réellement. Le SIT a ainsi mandaté l'Observatoire universitaire de l'emploi (OUE) pour extraire des données de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS 2010) les chiffres concernant le canton et les a analysés. Voici les résultats, qui permettent de dresser un état des lieux assez éloquent des bas salaires à Genève, fort différent des idées reçues.

Précautions méthodologiques

Etant donné la densité des statistiques fournies et leur diversité, il faut en préciser les caractéristiques pour pouvoir bien les comprendre et les utiliser. Elles concernent les emplois (donc pas seulement les résidents, mais aussi les frontaliers et pendulaires) du secteur privé (donc sans le secteur public dans son ensemble : administration, santé, enseignement, parapublic et administrations publiques internationales), avec cependant l'absence du secteur primaire (agriculture notam-

ment) et de l'économie domestique, ainsi que des stagiaires et apprentis (non compris dans l'enquête suisse sur les salaires réalisée auprès des entreprises, ce qui est dommage car ce sont justement des secteurs à bas salaires). En définitive, ces statistiques concernent donc **197'314 emplois** dans le canton, représentant **172'566 emplois en équivalents plein temps (EPT)**. Nous utiliserons essentiellement ces derniers, dans ce bulletin.

En référence aux **4'000 francs bruts mensuels** revendiqués par l'initiative (48'000 francs annuels), nous utilisons ici la **notion de bas salaire** pour désigner ceux qui sont inférieurs à cette somme. Il faut néanmoins savoir que les études statistiques retiennent d'habitude le seuil des deux tiers du salaire médian pour définir un bas salaire. A Genève en 2010, où le salaire médian du privé était de 6'775 francs, cela signifie que les bas salaires sont ceux inférieurs à 4'517 francs. Dans ce cas, l'estimation de l'importance serait nettement plus élevée qu'ici (voir note 3 ci-dessous).

Près de 15'000 emplois en équivalent plein temps rémunérés moins de 4'000 francs par mois

Il y a à Genève, dans le privé, en tout **21'063 personnes** qui gagnent moins de 4'000 francs par mois, soit **10,67 % des salarié-e-s**. En termes d'emplois en équivalent plein temps, cela concerne **14'742 postes**, soit **8,54 % des emplois**. Ces chiffres ne comprennent ni les ouvriers agricoles, ni les employées de

maison. En conséquence, il s'agit ici d'estimations basses³. Autre donnée inquiétante : la proportion des bas salaires était plus faible en 2004, avec respectivement **9,44 %** (tous les emplois) et **7,98 % (EPT)**.

Plus de la moitié gagnent, en équivalent plein temps, moins de 3'500 francs

Dans les emplois en équivalent plein temps, le **salaire moyen** de ces bas salaires s'élève à **3'437 francs** par mois ; si l'on prend le **salaire médian**, un peu plus élevé, de **3'531 francs** par mois, cela signifie que **la moitié de ces salarié-e-s mal payés gagnent encore moins que cela**. Et cela empire encore si l'on considère les **10 % les moins payés**, notamment dans certains secteurs (voir ci-dessous).

Les femmes deux fois plus touchées que les hommes

Si l'on considère le **sexe** des employé-e-s concerné-e-s, on constate que **les femmes sont plus touchées que les hommes**. En gardant comme référence les emplois en équivalent plein temps, **12,55 %** des femmes gagnent moins que 4'000 francs mensuels, alors que seulement **5,9 %** des hommes sont dans le même cas. A noter toutefois que la proportion des femmes dans cette situation a baissé depuis 2000, année où elles étaient **15,45 % (EPT)** sous le seuil des 4'000 francs. Cependant, la discrimination de sexe reste significative : parmi les bas salaires (**14'742 EPT**), **58,42 %** sont des femmes (**8'612**) et **41,58 %** des hommes (**6'130**).

Plus des deux tiers des salarié-e-s touchant des bas salaires sont d'origine étrangère

Les employé-e-s avec permis B (séjour), G (frontalier), L (courte durée) sont **2 fois plus touchés (10,95 % des EPT)** que les suisses et permis C (**5,71 % des EPT**). Chiffre plus parlant encore, **69,21 % des personnes à bas salaires ont un permis B, G, L** contre **30,79 % de Suisses** et permis C (chiffres EPT).

Autres causes de discriminations : la qualification de l'emploi, la formation, la taille de l'entreprise, l'âge

Sans surprise, les salarié-e-s occupant les **emplois les moins qualifiés** (travail simple et répétitif) sont **3,5 fois plus touchés** par les bas salaires (**22,04 %**) que dans les emplois exigeant des connaissances professionnelles spécialisées (**6,18 %**) (chiffres EPT).

Idem pour la **formation**. En équivalent plein temps, **28,12 %** des salarié-e-s **sans formation** sont mal payé-e-s, contre **6,73 %** des personnes ayant un CFC et **4,21 %** de celles ayant une « autre formation ». Notons toutefois que le nombre de détenteurs-trices de CFC payé-e-s moins de 4'000 francs par mois **augmente depuis 2002** : ils sont passés de **5,71 % (2543 personnes)** en 2002 à **6,73 % (3'386 personnes)** en 2010 (chiffres EPT). Chiffres particulièrement choquants, car ils indiquent qu'après une formation qualifiante et réputée exemplaire en Europe, on peut se retrouver avec un bas salaire.

² On trouvera des tableaux détaillés de ces données en annexe, pages 32 et 33

³ Notons que si l'on prenait comme seuil de bas salaire les 2/3 du salaire médian genevois (seuil généralement retenu par les statisticiens), soit 4517 francs en 2010, on arriverait à un taux de bas salaires de 18,5 %.

Les emplois en équivalent plein temps dans les **très petites entreprises** (moins de 9 employés) sont **4 fois plus exposés** aux bas salaires (18%) que ceux employés par les entreprises de 250 salariés et plus (4,76%).

Enfin, les **très jeunes** (moins de 20 ans) et **jeunes** (20-24 ans) employé-e-s (EPT) sont **fortement surreprésentés** dans les bas salaires, avec des taux respectifs de 69,87% et 28,4%. C'est spectaculaire, même si le nombre de personnes concernées est faible (respectivement 374 et 2'453 dans ces catégories), car ces chiffres ne comprennent ni les apprentis, ni les stagiaires.

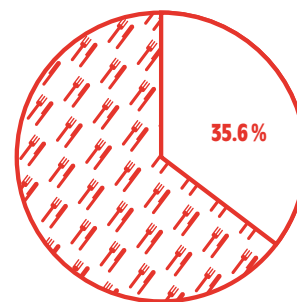
Tiercé perdant des secteurs

La situation dans les différents **secteurs d'emploi** se révèle souvent pire, notamment dans trois grands secteurs :

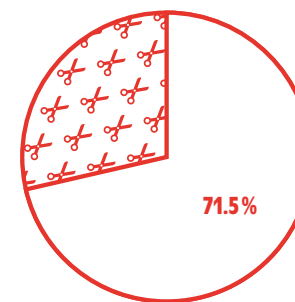
- Le secteur de **l'hôtellerie-restauration** (12'852 salarié-e-s EPT) est le plus touché avec 35,6% d'employé-e-s à moins de 4'000 francs par mois, pour un bas salaire moyen de 3'456 francs, et même les 10% les moins payés à 3'350 francs par mois. La situation y est aussi plus préoccupante que dans l'ensemble du secteur privé pour les permis B, G, L, les emplois les moins qualifiés et les personnes sans formation (respectivement 77,72%, 65,39% et 60,66% des bas salaires du secteur HR).

- Vient ensuite le secteur du **commerce de détail** (13'761 salariés EPT), avec 15,98% d'employé-e-s sous la barre des 4'000 francs mensuels, pour un bas salaire moyen de 3'574 francs. Dans ce secteur, les bas salaires concernent essentiellement les **femmes** (76,81%).
- Le très vaste secteur (17'839 salarié-e-s EPT) des « **activités de services administratifs et de soutien** », qui est un vrai « fourre-tout », avec notamment la sécurité, le nettoyage, les agences de voyages, la location de véhicules et de matériels, le secrétariat, compte 13,75% de bas salaires avec un bas salaire mensuel moyen de 3'425 francs. Notons que dans ce domaine, le sous-secteur « services bâtiments et aménagement paysager » (4'525 salarié-e-s EPT), dont le plus gros domaine d'activité est le **nettoyage**, compte 48,52% de salaires nettement au-dessous de 4'000 francs pour un bas salaire moyen de 3'406 francs.

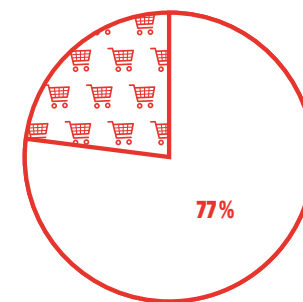
De plus petits secteurs sont aussi largement en dessous des 4'000 francs mensuels, comme les « **autres services personnels** » (coiffure, instituts de beauté, blanchisseries, services funéraires) avec 71,49% (!) de bas salaires, l'industrie textile (51,12%), l'industrie alimentaire (31,88%), le secteur arts-spectacles-activités récréatives (13,48%) ou l'enseignement privé (10,5%).



1 employé sur 3 dans l'hôtellerie-restauration gagne moins de 4'000.- par mois



Plus de 70% des employés des salons de coiffure gagnent moins de 4'000.- par mois



77% des employés de la vente qui gagnent moins de 4'000.- par mois sont des femmes

— Maria, femme de chambre

Maria est femme de chambre dans un hôtel cinq étoiles. Elle travaille à plein temps, et gagne 3'400 francs bruts par mois. Elle vit avec sa fille de sept ans dans un deux pièces à la périphérie de Genève. Une fois payés le loyer, 850 francs par mois, son assurance maladie 350 francs (pour l'enfant, elle reçoit un subside), l'abonnement de bus, 70 francs, il ne lui reste pas grand-chose.

Alors, elle compte. Elle compte pour la nourriture : elle choisit les enseignes les moins chères, parfois elle va en France, histoire de manger un peu de viande. Elle compte pour les habits, elle ne s'en achète pas pour elle, mais fait en sorte que sa fille ne manque de rien. Elle compte encore pour les vacances, elle part au Portugal dans la famille et paie les billets de train en plusieurs acomptes.

A ce régime, elle arrive à mettre un tout petit peu de côté pour offrir des cours de natation et de danse à sa fille et parfois l'emmener au cinéma. Elle aime la zumba, sorte de fitness latino. Mais, elle n'a pas l'argent pour se payer des cours. Elle aime voir des amis, mais le resto c'est cher et les inviter à la maison n'est pas très aisé : son salon c'est aussi la chambre de sa fille ainsi que la sienne.

Certains mois, plus difficiles, elle est obligée de recourir à l'aide sociale. Pourtant, elle travaille dur, y compris le samedi, ce qui est difficile quand on a une enfant à charge. Ce qu'elle souhaite ? Que son métier soit mieux reconnu, car être femme de chambre c'est physiquement éprouvant, mais aussi moralement exténuant. Les clients sont difficiles, parfois querelleurs. Elle ainsi que toutes ses collègues se sont fait agresser au moins une fois. Donc pour la peine, elle aimerait parfois acheter quelque chose juste parce que c'est joli et non parce que c'est ce qu'il y a de moins cher.

Elle aimerait pouvoir, quand un objet se casse, le remplacer sans attendre les soldes ou qu'une occasion se présente. Bref, elle aimerait juste compter un peu moins. La chambre la moins chère de l'hôtel dans lequel travaille Maria coûte 500 francs la nuit.

— Portrait-robot

Etre une femme d'origine étrangère, sans formation, exerçant un travail simple et répétitif dans les services personnels ou l'hôtellerie-restauration constitue un risque majeur de toucher un bas salaire.

— Tendance lourde: bas salaires encore à la baisse

Autre observation inquiétante: les bas salaires subissent une tendance à la baisse. Entre 2004 et 2010, les personnes à temps plein gagnant moins de 4'000 francs ont vu leur salaire baisser, passant en francs constants de 42'442 francs par année à 41'239 (salaire moyen) et de 43'335 francs à 42'372 (salaire médian) pour l'ensemble du secteur privé⁴.

⁴ voir tableau détaillé à l'annexe 4

2. Des inégalités fortes... et même vertigineuses

La réalité des bas salaires prend un relief particulier lorsqu'on la situe dans le contexte général des rémunérations versées dans le canton.

Croissance des inégalités

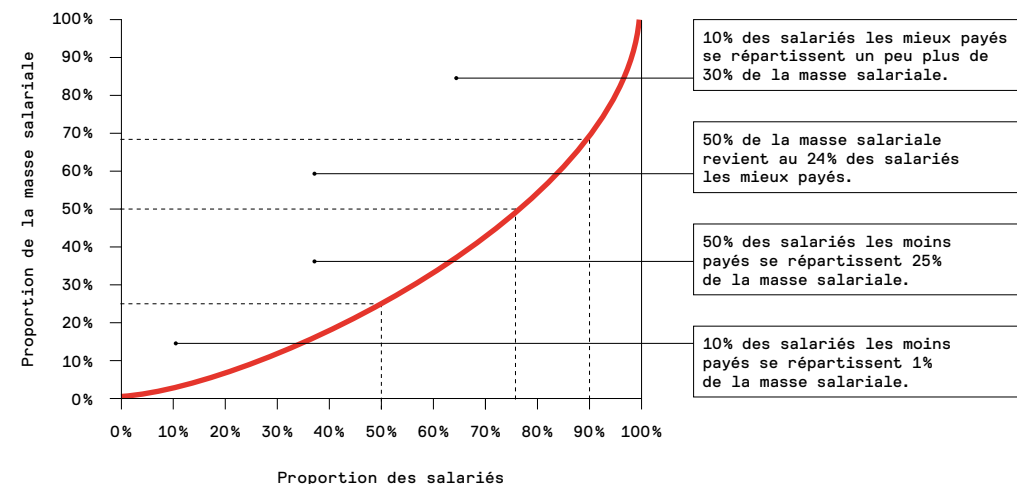
Si l'on va à l'autre bout de l'échelle des salaires, on constate non seulement que les inégalités sont fortes, mais qu'elles s'accroissent: les 10% des salariés à plein temps les moins payés gagnent en moyenne 4'132 francs par mois alors que les 10% les mieux payés touchent en moyenne 14'417 francs, soit **3,49 fois plus**, alors que cet écart était de 3,08 en

2000. Plus parlant encore: le cadre bancaire bien payé (les 10% supérieurs de ce secteur), avec ses 24'797 francs mensuels, va se faire coiffer dans un salon où le 10% des employées les moins payées touchent 3'070 francs par mois et prendre son repas de midi dans un établissement qui paie 10% de ses salarié-e-s 3'350 francs par mois.

Courbe spectaculaire

Et encore, ce sont là des moyennes. Si on prend les très très hauts salaires, les inégalités deviennent vertigineuses. Selon la courbe genevoise 2010 de la répartition de la masse salariale, on constate que 50% de la masse salariale va aux 24% des salarié-e-s les mieux payé-e-s, tandis que les trois quarts des autres salarié-e-s doivent se contenter de l'autre moitié; ou encore que les 30% des salarié-e-s les moins payé-e-s doivent se contenter de 10% de la masse salariale, alors que les 10% les mieux payé-e-s accaparent 30% de la masse salariale.

Répartition de la masse salariale parmi les salariés en 2010



Tout cela sans compter le salaire des « top managers » qui fait éclater l'échelle bien au-delà de la proportion 1 / 12, comme le démontre une étude nationale de l'USS⁵ avec les quelques faits suivants :

- L'écart entre le salaire médian suisse et les très hauts salaires des CEO⁶ était de 1/6 en 1984, 1/13 en 1998 et 1/43 en 2011
- En 2010 il y avait dans le pays 11'586 salarié-es qui gagnaient plus que 500'000 francs par an et 2'543 plus d'un million

Selon le cabinet conseil HKP, les dirigeants des grandes entreprises suisses gagnent en moyenne 8 millions d'euros par an (contre 6 à 7 en Allemagne ou en Grande-Bretagne)⁷.

De son côté, l'USS relève quelques inégalités faramineuses entre la plus basse et la plus haute rémunération chez Novartis (1/266), Nestlé (1/215) ou Roche (1/213)⁸.

L'enchaînement des inégalités

N'avoir qu'un bas salaire pour vivre a des effets collatéraux qui vont de la « difficulté à tourner » au risque de basculer dans l'aide sociale ou l'exclusion.

En effet, le **revenu disponible** des bas salaires est beaucoup plus « plombé » que celui des moyens et hauts salaires par les dépenses incompressibles : impôts, AVS / AI, 2^{ème} pilier, assurance maladie.

C'est une source de difficultés financières pour les premiers qui accroît encore les inégalités entre pauvres et riches. Ainsi, à Genève, selon l'administration fiscale, le **revenu annuel brut imposable des contribuables les plus aisés a augmenté de 12% tandis que celui des moins aisés a baissé de 35% entre 2003 et 2009**. L'écart entre les deux extrêmes (10 % les plus aisés et 10 % les moins aisés) a fortement augmenté durant cette période, passant de 17 à 29, ce qui signifie que les premiers ont un revenu au moins 29 fois supérieur à celui des seconds⁹. Résultat : en 2009, le nombre des contribuables à bas revenu (36'070 francs pour une personne seule), sans les moins de 20 ans et les plus de 65 ans, atteint, pour la ville de Genève, 54'358 personnes sur 190'198 résidents, soit 28,58 %¹⁰.

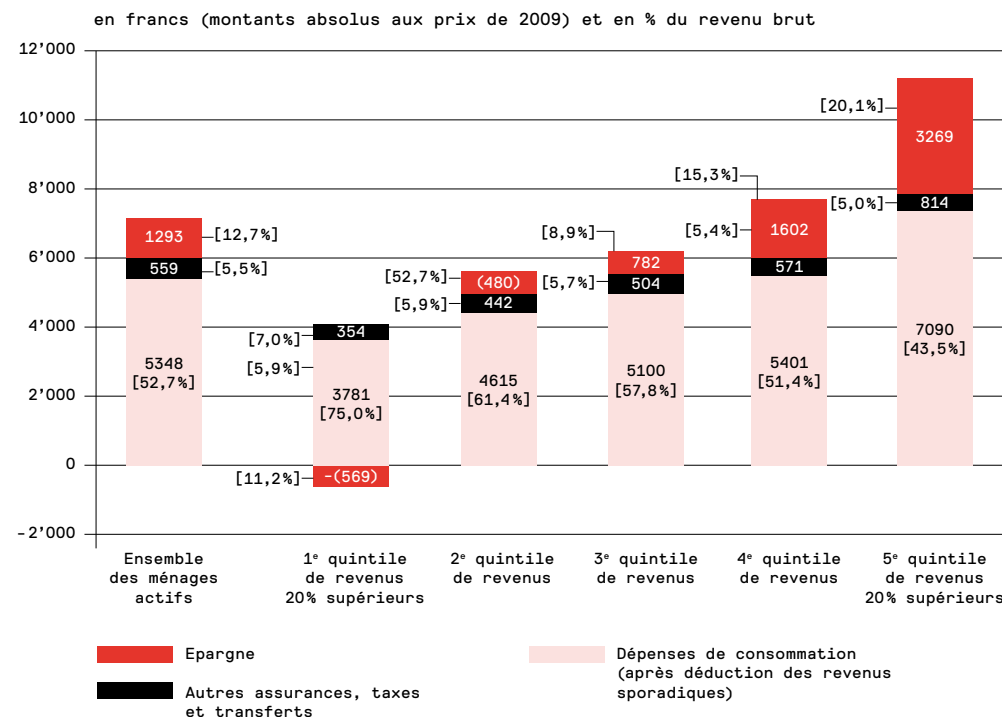
L'inégalité s'aggrave encore si l'on considère le poids respectif des dépenses de consommation courante (alimentation, habillement, loyer, transports, frais de santé, etc.) selon les tranches de revenu. Selon l'OFS¹¹, ces dépenses absorbent 75% du revenu chez le 20 % des plus bas revenus contre 43,5 % chez le 20 % des plus hauts revenus. Résultat des courses (c'est le cas de le dire), après leurs dépenses incompressibles (paragraphe précédent) et courantes, les plus riches peuvent épargner 20 % de leur revenu, tandis qu'il **manque 11 % aux plus pauvres pour tourner**, qui doivent alors s'endetter.

5 Pression sur les salaires et répartition injuste des revenus, D. Lampart, D. Gallusser, D. Kopp, USS, mai 2013
 6 CEO : « Chief executive officer », terme à la mode pour désigner les présidents directeurs généraux (PDG), directeurs généraux et autres administrateurs délégués des grandes entreprises
 7 Données du cabinet de conseil Hostettler, Kramasch & Partner (HKP) cité dans Le Courrier du 16.02.2013
 8 Communication USS du 16.09.2012
 9 Source : *Données fiscales sur les personnes physiques : évolution 2003-2009*, OSTAT, Informations statistiques No 16, mars 2013
 10 Source : *Les inégalités territoriales dans le canton de Genève*, CATI-GE, Université de Genève, novembre 2011
 11 *Inégalité des revenus et redistribution par l'Etat*, OFS, 2012

— Ecart 1 à 153

Dernier exemple emblématique en date : Daniel Vasella, ancien président de Novartis va toucher 4,9 millions de francs au titre des « services rendus » (à temps partiel) pendant la période allant du 22 février au 31 octobre 2013, donc pendant 8 mois et une semaine, soit un salaire mensuel d'environ 612'000 francs. C'est 153 fois plus que celui d'une personne gagnant 4'000 francs par mois, qui devrait travailler 13 ans pour gagner ce que Vasella touche pour un mois...

Revenu disponible, dépenses de consommation et épargnes mensuels par groupe de revenu, échantillons cumulés 2006-2009, ménages actifs



Sources : Enquête suisse sur le budget des ménages

Ajoutons que cela doit être pire à Genève, canton où le coût des dépenses incompressibles et des dépenses courantes (notamment les loyers) pèse le plus sur le revenu disponible en Suisse¹².

Pas étonnant dès lors que certains salariés à bas revenus ne puissent pas s'en sortir sans recourir à l'aide sociale. Ainsi, en 2010, 56'331 personnes dans le canton ont bénéficié d'une ou plusieurs presta-

tions sociales (allocation logement, subside Lamal par exemple) sous condition de ressources, soit 12,4 % de la population résidente¹³. Parmi celles-ci un bon nombre de salarié-e-s, puisqu'une statistique européenne établit que le taux de pauvreté parmi les personnes en emploi (« **pauvreté laborieuse** ») s'élève à 7,8 % en Suisse, plaçant celle-ci au 18^{ème} rang sur 31 pays (classement allant du pays le moins touché au plus touché)¹⁴.

— Genève : une des villes les plus chères du monde

Bas salaires, précarité et pauvreté sont particulièrement difficiles à vivre à Genève lorsqu'on sait que c'est une des villes les plus chères du monde, naviguant selon les années entre le 4^e et le 7^e rang du classement mondial établi par le cabinet Mercer sur 214 villes analysées. Comment y vivre avec moins de 4'000 francs par mois ?

12 Source : *Le revenu disponible en Suisse*, Swiss Issues Régions, Crédit Suisse, novembre 2008

13 Source : *Statistique de l'aide sociale, résultats 2010*, OCSTAT, Informations statistiques No 16, mars 2012

14 Source : Eurostat / chiffres 2011

3. « Bilan consolidé » des bas salaires à Genève

Les données mises en évidence ci-dessus à partir des statistiques officielles démontrent déjà clairement l'importante proportion de bas salaires dans le canton de Genève et la précarité qui en découle. Mais, nous l'avons dit, ces statistiques ne rendent pas compte de toute la réalité dans des secteurs connus pour pratiquer des rémunérations insuffisantes, ce qui aggrave encore l'état des lieux en la matière. Pour contribuer à cette vision élargie, le SIT donne ici un aperçu de la réalité dans ces « zones d'ombre » où il agit syndicalement depuis des années.

Economie domestique : 10'000 employées concernées

3'625.- francs voilà le salaire minimum des employé-e-s de maison, des femmes de ménage, des gardes d'enfants et des personnes qui aident dans leur vie quotidienne des malades, des handicapé-e-s et des personnes âgées. Pour obtenir un tel salaire, il faut travailler à plein temps soit 45 heures par semaine, ce qui représente un salaire de 18,60 francs de l'heure. Depuis janvier 2013, les salarié-e-s non qualifié-e-s du secteur, ayant 4 années d'expérience dans le métier ont droit à un meilleur salaire, 3'900 francs (20 francs de l'heure) soit le même salaire que les employé-e-s de maison ayant une attestation fédérale. Etre au bénéfice

d'une formation professionnelle et avoir un si petit salaire est scandaleux.

Par le biais de son expérience, le SIT constate qu'environ 90% des personnes engagées au mois perçoivent dans le meilleur des cas le salaire minimum prévu par le contrat-type de travail (CTT), soit 3'625 francs et, dans de trop nombreux cas, bien moins car beaucoup d'employeurs-euses paient des salaires inférieurs, ce qui est totalement illégal. A Genève, le SIT estime qu'environ 10'000 personnes travaillent dans ce secteur, ces emplois sont occupés à 95% par des femmes, dont presque toutes ont fait l'expérience de la migration. Un salaire minimum à 4'000.- francs (22 francs de l'heure) permettrait d'améliorer le niveau de vie le niveau de vie de 80% des salarié-e-s.

Agriculture : pénibilité maximale, salaires minimaux

Les employé-e-s agricoles sont près de 750 à travailler dans le canton de Genève. Le salaire d'un ouvrier agricole non qualifié est de 3'300 francs bruts par mois pour 45 heures hebdomadaires de travail (depuis janvier 2013). Le salaire mensuel d'un employé agricole qualifié est de 3'800 francs selon le contrat-type de travail en vigueur (CTT). Ils-elles ont droit à des primes d'ancienneté qui s'élèvent de 60 à 100 francs par mois selon la durée de présence dans l'entreprise. Or 60% de ces employé-e-s sont engagé-e-s pour de courtes durées (4 à 6 mois par an). Difficile de penser que les employé-e-s agricoles qui effectuent des tâches très pénibles et par tous les temps pour nourrir la population genevoise et suisse vivent décemment avec ces salaires.

Les employeurs, dont la valeur de la production à l'hectare est la plus élevée de Suisse avec 9'870 francs à l'hectare, refusent catégoriquement toute amélioration des conditions de vie de leurs employés-e-s et vont même jusqu'à demander une baisse des salaires de 10%. Et la majorité d'entre eux ne paient pas les heures supplémentaires. Habités à une main d'œuvre essentiellement étrangère, ils n'hésitent pas à violer constamment le contrat-type de l'agriculture et ne veulent pas d'une convention collective de travail (CCT) pour couvrir ce secteur qui en a pourtant vraiment besoin.

Emplois de solidarité: une sous-enchère d'Etat

Introduits en 2008 pour les chômeurs-euses en fin de droit, les emplois de solidarité (EdS) sont des emplois subventionnés par l'Etat, sous contrats privés de durée indéterminée et dont les salaires sont fixés de manière scandaleusement basse.

Censés « déployer des activités sur le marché complémentaire de l'emploi », les EdS tendent aujourd'hui à remplacer à moindre frais des vrais postes de travail auprès d'organisations à but non lucratif, à qui l'Etat délègue de plus en plus de tâches, ou pire encore à **se substituer à de vrais postes de travail** dans les collectivités publiques (voirie, entretiens des parcs, débarrassage des encombrants, garde d'enfants, etc.). Genève compte aujourd'hui **près de 800**

EdS¹⁵. Plutôt que de travailler aux conditions salariales des CCT ou des statuts publics, 96% de ces travailleurs-euses touchent moins de 4'000 francs bruts par mois pour 40 h de travail par semaine: 48% d'entre eux/elles touchent 3'725 francs par mois, et 48% seulement 3'225 francs!

Faux emplois pour vrais chômeurs-euses

Plus largement encore, il faut prendre en compte les emplois auxquels sont assignées les personnes au chômage durant leur période d'indemnisation dans le cadre des Programmes emploi-formation (PEF) au nombre desquels les PETF (programmes d'emploi temporaires fédéraux), les ETFI (emplois temporaires fédéraux individuels), les emplois en entreprises d'entraînement (EE) et les stages en entreprises. Les personnes au chômage sont obligées de les accepter, mais ne reçoivent pour ce travail que leurs indemnités chômage et doivent en même temps continuer leurs recherches d'emplois. Le SIT a déjà dénoncé cette « nouveauté » de la loi entrée en vigueur le 1^{er} février 2008 après sa première année d'application¹⁶. Un tout récent article du très sérieux *Monde diplomatique* a développé le paradoxe de ces « emplois forcés » sans véritables salaires¹⁷. Et une étude de l'OUE établissait leur nombre à 2'505 à Genève en 2009 (2'726 selon l'OCE)¹⁸.

— **33'000 bas salaires à Genève**

Pour mesurer l'ampleur de la réalité des bas salaires à Genève, il faut ajouter tous ces chiffres aux 21'063 personnes (15'000 emplois EPT) gagnant moins de 22 francs de l'heure recensés par l'ESS, à savoir : 8'000 emplois dans l'économie domestique, 750 dans l'agriculture, 770 en EdS et 2'500 PEF, tous au-dessous de 22 francs de l'heure. On arrive alors à plus de 33'000 personnes qui travaillent à Genève en gagnant moins de 22 francs de l'heure ou moins de 4'000 francs pour un équivalent plein temps.

¹⁵ 793 en juin 2013 selon l'OCSTAT

¹⁶ *Le bilan du SIT*

¹⁷ *En Suisse, faux emplois pour vrais chômeurs*, Le Monde diplomatique No 712, juillet 2013

¹⁸ *Evaluation du Programme Emploi Formation*, Observatoire universitaire de l'emploi, sous la direction d'Yves Flückiger, octobre 2010

4. Les conventions collectives ne suffisent pas

Un argument sans cesse ressassé par les opposants à l'instauration d'un salaire minimum légal consiste à affirmer que c'est inutile parce que le « partenariat social » et ses conventions collectives de travail (CCT) suffisent à garantir une rémunération correcte. La réalité des bas salaires, y compris à Genève, démontrée au chapitre 1, prouve le contraire. Et ceci pour trois raisons principales :

A Genève, les CCT couvrent moins de la moitié des salarié-e-s du secteur privé

Il existe certes à Genève 141 CCT en vigueur (77 de secteurs et 64 d'entreprises), mais elles ne couvrent que 46 % des salarié-e-s du privé du canton¹⁹. Même en ajoutant les trois contrats-types de travail (CTT) qui prévoient des salaires minimums (économie domestique, commerce de détail et esthétique), il reste une bonne moitié des employé-e-s du canton qui ne bénéficient d'aucune protection contre les bas salaires.

Et encore, c'est sans compter avec les employeurs soumis à une CCT qui se déchargent de leurs responsabilités en recourant à la **sous-traitance** et avec ceux qui pratiquent la **sous-enchère salariale**. Selon une enquête de la CEPP (Commission externe d'évaluation des politiques publiques) menée dans 6 secteurs couverts par des CCT, on y pratique des salaires au-dessous des minima conventionnels dans des proportions allant de 8 à 20 % **des employé-e-s** selon les catégories et les secteurs, par exemple : 16,2 % des ouvriers du gros œuvre avec un CFC, 20 % des salarié-e-s de l'hôtellerie-restauration sans qualification et 9,8 % des employé-e-s du nettoyage²⁰.

Blocage des négociations²¹

En 2013, de nombreuses conventions collectives ont connu un échec des négociations, avec un refus net des patrons d'accorder la moindre augmentation. Dans le commerce de détail, ce sont même deux CCT qui ont disparu après le **refus du patronat** d'une maigre hausse de 60 francs du salaire minimum, pour tenter d'atteindre le montant « astronomique » de 3'800 francs pour un plein temps. Seules quelques entreprises isolées ont prévu des augmentations. Pas d'augmentation non plus dans le secteur des transports ou de la pharmacie. D'autres conventions ont été **carrément dénoncées**, comme celles de la presse suisse romande ou encore de l'industrie graphique.

Dans les secteurs du nettoyage²² et du second œuvre, couverts par des conventions pluriannuelles, les patrons ont refusé toute augmentation pour 2013. La convention nationale de l'hôtellerie-restauration en vigueur ne prévoit aucune augmentation des bas salaires de 2008 à... 2015. Seule cacahouète 2013 : le droit de diminuer le salaire de 10 % les six premiers mois de contrat pour les non qualifié-e-s est ramené à 8 %... ! Le SIT maintient évidemment son exigence que cette clause indécente ne soit pas appliquée à Genève. En effet, elle abaisserait les salaires à 3'128 et 3'312 francs au lieu de 3'400 et 3'600 francs, déjà trop bas. Notons aussi que, pour toute la Suisse, selon une dépêche de l'ATS du 13 juillet 2013, les salaires des employé-e-s des grandes entreprises (plus de 1'500 salarié-e-s) signataires de CCT n'ont augmenté que de 0,7 % pour 2013.

Vous avez dit « partenariat social » ?

Au-delà des résultats chiffrés, ce blocage des négociations salariales et la dénonciation de CCT existantes sont le signe d'un changement plus profond des rapports sociaux en Suisse et à Genève. **Le patronat ne veut tout simplement plus partager**, ni la richesse (ça, c'est le cas depuis toujours), ni les gains de productivité (voir page 24). Le slogan racoleur « travailler plus pour gagner plus » n'est plus de mise. Il s'agit maintenant pour le patronat de faire travailler plus et de payer la même

chose ou moins, sous un nouveau prétexte : préserver l'emploi. Ce prétexte est mensonger : le but réel est de soustraire le maximum de la richesse produite par les travailleuses et travailleurs au bénéfice exclusif des actionnaires et autres détenteurs de capitaux. La parenthèse du soi-disant « excellent fonctionnement du partenariat social » est fermée pour redonner toute sa place au « capitalisme rapace », avec son cortège bien réel d'inégalités, de précarités et de bas salaires.

¹⁹ Source : OCIRT, situation au 31.12.11

²⁰ *Evaluation de la politique de réglementation du marché du travail, partie III, CEPP, avril 2010*

²¹ Source : SIT Info mars 2013

²² Même si, dans le nettoyage, quelques améliorations mineures ont été accordées, notamment en matière de 13^e salaire

5. Salaire minimum à 4'000 francs : c'est possible

On l'a dit en introduction, le patronat, les milieux économiques et leurs soutiens politiques se battent becs et ongles contre l'introduction d'un salaire minimum légal en Suisse. Pour bien faire peur au « bon peuple », un de leurs arguments massue consiste à affirmer que cette augmentation salariale nuirait à l'emploi parce qu'elle porterait atteinte à la compétitivité des entreprises. Et ils trouvent des « experts » à leur solde pour le dire. Selon le *Rapport mondial sur les salaires 2012 / 2013*²³ de l'Organisation mondiale du travail (OIT) qui, rappelons-le, est un organe tripartite (représentants des gouvernements, des employeurs et des syndicats), il ressort au contraire nettement que ce qui est en question, ce n'est pas l'augmentation des salaires, mais la répartition de la richesse produite.

Profits ou salaires: il faut choisir

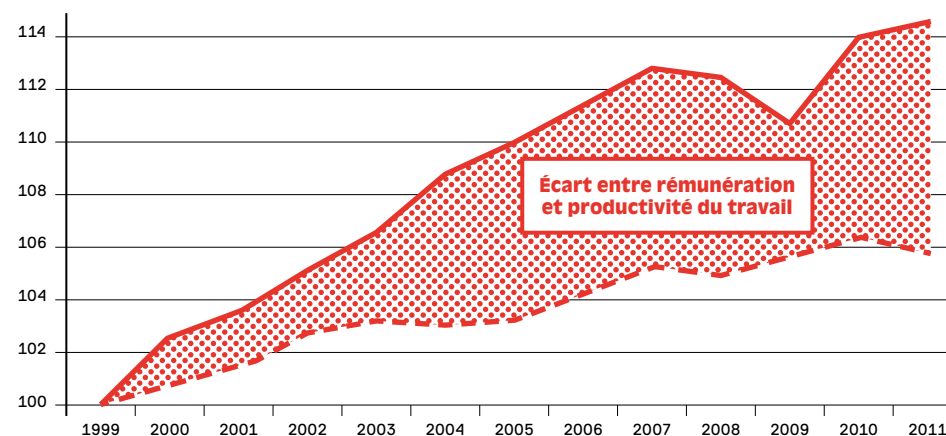
L'OIT établit un constat sans appel. Alors que, durant une bonne partie du siècle dernier, dans les pays industrialisés, le partage des fruits de la croissance entre capital et travail (ce que l'on nomme la « distribution fonctionnelle du revenu ») était stable, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Citons l'OIT : « *Tout un ensemble d'études ont fourni de nouvelles preuves empiriques cohérentes indiquant que, durant les dernières décennies, il y a eu une tendance baissière de la part du travail* ». Ainsi, « *entre 1990 et 2009, la part de la rémunération du travail a baissé dans 26 des 30 pays avancés* ». **Même tendance en Suisse: la part des salaires dans le PIB y a baissé de 4% entre 2002 et 2008, passant de 73% à 69%** selon l'un des auteurs du rapport, Peter Belser, qui conclut : « *il y a une remise en question du pacte social* ». Toujours selon l'OIT, « *ces tendances n'ont pas été uniformes pour tous les salaires* » : elles ont particulièrement touché « *la part des salaires des travailleurs faiblement ou moyennement qualifiés* », autrement dit les bas salaires. Pourquoi cette baisse ? Parce que « **une large part de l'augmentation des excédents des entreprises avait été utilisée pour augmenter les dividendes versés aux actionnaires** ». Conclusion : l'agent est là, il faut juste choisir si on l'utilise pour augmenter les bas salaires ou les profits.

La productivité augmente, pas les salaires: il faut répartir

Le rapport poursuit avec un constat encore plus sévère : « *Depuis 1999, l'augmentation de la productivité du travail moyenne a été plus de deux fois supérieure à celle de salaires moyens dans les économies développées* ». Ainsi, d'année en année, l'écart entre productivité du travail et salaires versés augmente de façon exponentielle, comme le montre le tableau de droite.

Tendances de la croissance des salaires moyens et de la productivité du travail dans les économies développées (indice: 1999 = 100)



Sources : <http://www.ilo.org/salaires2012>; BIT, Modèle économétrique des tendances, mars 2012.

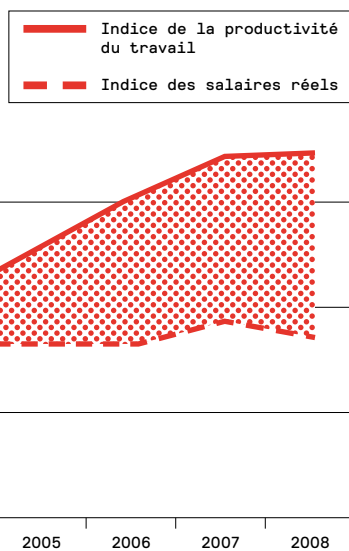
Autrement dit, les travailleuses et travailleurs produisent toujours plus (augmentation des horaires de travail, des cadences, de la pression au rendement, etc.) mais n'en tirent aucun bénéfice en retour. Pourquoi cette injuste répartition ? L'OIT examine alors quels peuvent bien être ce qu'elle appelle « *les suspects habituels* » de ce détournement. Et elle constate que, au-delà de ceux qui sont souvent cités (progrès technologiques, mondialisation, moindre poids de l'Etat, affaiblissement syndical), on passe habituellement sous silence le **suspect principal: la financiarisation de l'économie**. Il s'avère aujourd'hui que celle-ci est « **un élément moteur essentiel de la baisse des parts du travail** ». Pourquoi ? Parce qu'on est passé dès les années 80 à des « *systèmes de gouvernance d'entreprise fondés sur la maximisation de la valeur actionnariale* ».

Encore une fois donc, tout est une question de « répartition équitable » (dit l'OIT) de la richesse produite. Le message se répète : l'argent est non seulement là, mais il provient en grande partie du travail des salarié-e-s : il est non seulement possible et juste de le répartir mieux, mais c'est aussi utile pour l'ensemble de l'économie. **Augmenter les salaires, en priorité les bas salaires, c'est augmenter le pouvoir d'achat de la population, donc la consommation des ménages, donc la croissance économique, donc l'emploi.**

Le cercle vicieux de l'accroissement des inégalités serait ainsi remplacé par le cercle vertueux de la croissance partagée. **Et ce constat est tout aussi spectaculaire pour la Suisse, comme le montre le schéma à la page suivante.**

²³ *Rapport mondial sur les salaires 2012 / 2013, salaires et croissance équitable*, Genève, Bureau international du travail, 2013, 118 pages, disponible sur www.ilo.org/publns

Croissance de la productivité et des salaires en Suisse, indice (1999 = 100)



Sources: Le Temps, juillet 2011.

Autres chiffres éclairants pour Genève : entre 2000 et 2010, en tenant compte à chaque fois de l'inflation, le PIB par habitant²⁴ est passé de 91'642 à 104'281 francs, soit une augmentation de 13,8% ; dans le même temps, le salaire médian mensuel dans le privé, passait de 6'293 à 6'775 francs, soit une augmentation de seulement 7,65%. Mais, surtout, le salaire médian des bas salaires (< 4'000) a, lui, baissé entre 2000 et 2010, passant de 42'793 à 42'372. Cherchez l'erreur !

Spéculation ou emploi: il faut (encore) choisir

Dans le même but de donner la priorité à l'emploi, dont les milieux économiques prétendent se soucier, il faut mettre un terme à celle accordée aux profits purement financiers de la gestion des entreprises, car,

toujours selon l'OIT, « la financiarisation a créé des incitations qui poussent les entreprises à détourner les moyens de financement internes des investissements réels pour les consacrer à des financements spéculatifs et risqués visant à générer des profits maximaux à court terme ».

Autrement dit, la compétitivité ne dépend pas seulement du coût du travail, comme veut le faire croire le patronat, mais aussi de choix économiques fondamentaux, comme celui d'investir les gains de productivité, qui existent bel et bien, dans l'économie réelle, génératrice d'emploi, plutôt que dans la spéculation purement financière.

Notons à ce propos qu'en Suisse, le bénéfice net des sociétés a augmenté de 136,7 % et leur capital de 96,4 % entre 2002 et 2009²⁵.

A propos de quelques épouvantails patronaux

On l'a déjà dit, l'argumentaire patronal contre l'instauration d'un salaire minimum s'ingénie à vouloir effrayer la population : ce serait une menace pour l'emploi, une incitation aux délocalisations, un risque « d'aplatissement » des salaires vers le bas. Ces épouvantails ont en fait passablement vieilli. L'OCDE, pourtant toujours très favorable au libéralisme, le reconnaît à plusieurs titres²⁶ :

- D'abord, dans toutes les économies, les niveaux d'emploi ne sont pas déterminés seulement par celui des salaires, mais par **plusieurs autres facteurs** : la politique macroéconomique du pays, des politiques de l'emploi appropriées, la conjoncture, les taux de productivité, la qualité des produits et services ont une influence plus déterminante. De sorte que les théories économiques (souvent contradictoires d'ailleurs) ne permettent pas de prédire une dégradation de l'emploi à cause de l'introduction d'un salaire minimum légal. Au contraire, il est possible de tirer le meilleur parti possible d'une bonne articulation entre salaire minimum, emploi et lutte contre la pauvreté.

- D'ailleurs, toujours selon l'OCDE, des études récentes l'ont démontré : en **Angleterre**, l'introduction du salaire minimum (1999) a fait grimper l'emploi de 25 % dans certains secteurs et en **Allemagne** (où on envisage une telle mesure), une étude estime que cela entraînerait sur le long terme la création de 600'000 emplois.
- En particulier, l'augmentation des bas salaires a pour conséquence de donner **plus de pouvoir d'achat** aux populations concernées, ce qui accentue la consommation, donc aussi la production des biens et services qui y répondent.
- Le salaire minimum a aussi pour effet de « dynamiser » toute la politique salariale, d'une part en réduisant les inégalités, notamment entre femmes et hommes, d'autre part en ayant un « effet d'entraînement » vers le haut sur les salaires proches de ce minimum et les salaires moyens.
- Quant au danger de **délocalisation**, il ne s'applique pas aux secteurs principalement concernés par les bas salaires qui, à Genève comme ailleurs, sont des secteurs de service à la personne ou de proximité (restauration, commerce, nettoyage, coiffure, économie domestique, etc.) dont l'activité n'est pas transportable ailleurs.

²⁴ Source : OCSTAT/Institut Créa/BCG/17.06.2013

²⁵ Source OFS et calculs USS

²⁶ Toutes les informations contenues dans ce point sont tirées des divers rapports annuels que publie l'OCDE sous le titre *Perspectives de l'emploi*

— Reconnecter les salaires et la productivité

Conclusion : l'augmentation de la productivité et les bénéfices confortables des entreprises rendent possible sans problème l'instauration d'un salaire minimum légal de 4'000 francs en Suisse²⁸. Ce n'est pas une question de moyens (ils sont là), mais une question de choix (répartition équitable, justice sociale, priorité à l'économie réelle, politique économique adéquate). Voter oui à l'initiative « salaires minimums » est un premier pas dans ce sens, qui ne menace ni l'emploi, ni la compétitivité, mais permet juste de reconnecter tant soit peu salaires et productivité.

²⁸ A titre indicatif, un salaire minimum à 4'000 francs représente à Genève 59% du salaire médian dans le privé (6'775), ce qui est comparable à la situation française, où le SMIC est à 63% du salaire médian

— Anna, serveuse

Anna a 29 ans et travaille dans la restauration depuis 5 ans, date de son arrivée en Suisse. Originnaire de Slovaquie, elle y a effectué des études ponctuées d'un diplôme dans une Haute école d'hôtellerie. Munie d'une attestation de niveau, elle n'a cependant qu'un salaire de 3'400 francs bruts mensuels, ce qui représente le minimum conventionnel. Enfin, Anna s'occupe seule de sa fille de 2 ans.

Quels sont vos horaires hebdomadaires et comment faites-vous pour faire garder votre enfant ?

Généralement, mes horaires vont de 15 h à minuit du dimanche au jeudi. Quant à ma fille je dois la faire garder, ce qui coûte au minimum 6 francs de l'heure. Cela représente presque la moitié de mon budget si l'on compte les trajets. En bref, comme je suis très mal payée, je suis obligée de laisser la moitié de ma paye à une autre femme, elle-même très mal payée...

Quel est votre budget général ?

Heureusement, j'ai un loyer bas, 450 francs, car je suis à la Fondation de la Ville de Genève pour les logements sociaux. Mon loyer est donc proportionnel à mon revenu. Mais j'ai de la chance, car il y a trop peu de logements de ce genre. Et j'ai dû passer par un foyer avant de pouvoir en bénéficier. Les assurances maladie sont couvertes par les subsides, mais là aussi j'ai dû me battre pour les obtenir, il a fallu que ce soit une assistante sociale de l'Hospice général qui fasse la demande. En gros, lorsque j'ai payé tout ce que je dois, loyer, maman de jour, électricité et téléphone, il me reste environ 700 francs pour la nourriture, les habits et tous les imprévus.

Qu'est-ce qui est le plus difficile dans votre situation financière ?

On est vite exclu socialement. Je ne peux pas me permettre d'aller boire des cafés à gauche et à droite donc je finis par ne plus voir mes amis. Je ne peux jamais laisser ma fille une minute de plus que prévu chez la maman de jour, parce que je ne peux pas me le permettre. Aussi, je cours en permanence et parfois je suis épuisée. Sinon, c'est vrai, je fais attention à tout, je ne mange pas de viande, je regarde toujours les actions et j'ai par exemple remarqué que les actions sur les couches reviennent tous les trois mois, alors je prévois un stock à ce moment-là.

Qu'est-ce qu'un salaire à 4000 francs apporterait à votre niveau de vie ?

Cela me permettrait d'envisager d'économiser pour offrir quelques jours de vacances à ma fille.

6. Pas d'amélioration sans rapport de forces : syndiquez-vous !

Evidemment, la première chose à faire pour obtenir en Suisse ce salaire minimum à 4'000 francs et, plus largement, pour donner un signal fort que nous voulons une meilleure répartition de la richesse dans ce pays, c'est de participer activement à la campagne de cet automne et aux actions que le SIT va organiser, puis de voter oui et faire voter oui à l'initiative. Comme nous l'avons démontré dans ce bulletin, un salaire minimum légal, c'est à la fois :

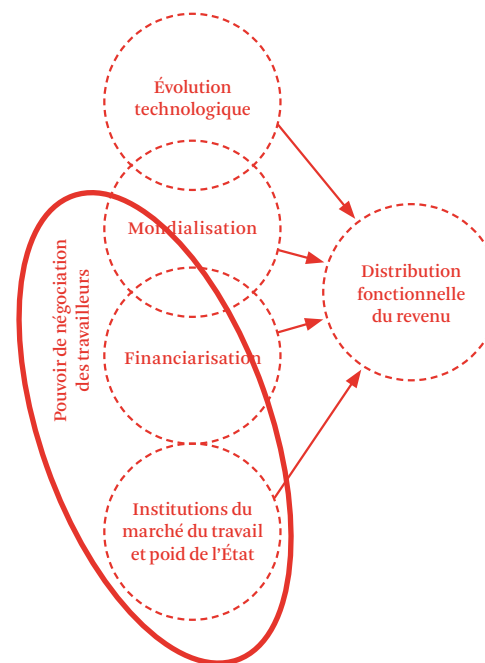
- Nécessaire, pour établir un socle salarial décent aux bas salaires et pour assurer ainsi un niveau de vie minimal aux travailleuses et travailleurs ainsi qu'à leurs familles ;
- Juste, pour assurer un lien plus étroit entre croissance de la productivité du travail et rémunération des salarié-e-s, modeste début d'une meilleure répartition de la richesse et d'une tout aussi modeste réduction des inégalités ;

- Possible et utile, parce que l'économie a les moyens de payer ce salaire et que cette augmentation contribuera même à son bon fonctionnement en améliorant le pouvoir d'achat des salarié-e-s concernés.

Le résultat de la votation ne résoudra cependant pas tout. Il assurera précisément le « minimum syndical » indispensable et urgent. Sur le fond, un travail de plus longue haleine est nécessaire, pour deux raisons au moins :

- Une répartition plus équitable des richesses dépend, du rapport de forces que constitue le nombre et la mobilisation des syndiqués. Ce n'est pas un slogan, c'est un fait, constaté et relevé dans le rapport de l'OIT, comme l'indique le schéma ci-contre, où l'on voit que c'est le pouvoir de négociation des syndicats qui influe le plus sur les différents facteurs de répartition du revenu entre capital et travail ; contrebalancer la financiarisation et la mondialisation de l'économie, renforcer le rôle de l'Etat et la régulation du marché du travail passent par l'action syndicale

Facteurs influant sur la part du travail dans le revenu



- L'instauration d'un salaire minimum légal est une nécessité, mais elle doit s'accompagner d'autres mesures fournissant des garanties à l'ensemble des salarié-e-s pour qu'ils puissent faire valoir leurs droits et moins dépendre du pouvoir patronal, notamment en matière de salaire :

- à **travail égal, salaire égal**, puisqu'on a vu que les bas salaires touchent beaucoup plus les femmes que les hommes ;
- une meilleure **protection contre les licenciements**, pour que les salarié-e-s n'aient pas peur de revendiquer des salaires corrects et le respect de leurs droits ;
- un **droit à des congés formation payés**, puisque les salarié-e-s peu ou pas qualifié-e-s sont aussi les premières victimes des bas salaires ;
- un **contrôle des entreprises plus efficace** pour détecter et punir les cas de sous-enchère salariale, comme le proposent les syndicats genevois dans leur initiative cantonale « Pour le renforcement du contrôle des entreprises. Contre la sous-enchère »²⁷.
- une mise en œuvre rigoureuse de la **responsabilité solidaire** en matière de sous-traitance dans tous les secteurs (pas seulement dans celui de la construction) ;
- une réduction des écarts salariaux sur le modèle de l'**initiative 1 : 12**.

Face aux bas salaires et à la précarité, s'indigner ne suffit pas: il faut agir. Et l'action syndicale ne se décrète pas (que font les syndicats?), elle se construit, par la syndicalisation, par la mobilisation.

Saisissons l'occasion de la campagne pour en convaincre collègues et public.

— Ariane, emploi de solidarité

Ariane a 42 ans. Elle a travaillé comme employée administrative dans une multinationale américaine pour un salaire que nous qualifierons de convenable. Elle a ensuite accepté un emploi de responsable dans une boutique de vêtements. A la suite de la fermeture de la boutique, Ariane s'est retrouvée au chômage. A la fin de son droit aux indemnités, elle n'a eu d'autres choix que d'accepter un emploi de solidarité (EdS) comme gérante d'arcade pour une association subventionnée par la Ville de Genève. Elle gagne 3'225 francs bruts par mois.

Pouvez-vous nous détailler votre budget?

J'ai un loyer de 1420 francs par mois, en revanche mon assurance maladie est couverte par la subvention. Je me déplace à vélo pour éviter tout frais de transport et j'arrive à me nourrir car, grâce à un accord entre mon employeur et une boulangerie, je peux récupérer les invendus de ladite boulangerie. De plus, j'ai des amis généreux qui m'invitent souvent à manger. Mais, quoique j'aie réduit mes frais au maximum, mon compte est toujours dans le négatif à la fin du mois.

Qu'est qui est le plus difficile dans votre situation financière actuelle?

Le plus difficile est de garder une vie sociale, de ne pas être exclue. En effet, chaque fois que je souhaite voir des amis, il faut qu'ils m'avancent le prix du café. Et je ne peux les recevoir chez moi, car je n'ai pas les moyens de leur faire à manger. La santé est aussi une préoccupation majeure, car si je dois aller chez le médecin et payer 10% de la facture, mon budget vacille totalement.

Avec un salaire à 4'000 francs par mois, seriez-vous moins stressée?

Ce serait certainement un mieux vivre, primo parce que je serais moins à la charge de l'Etat, secundo parce qu'avec environ 200 francs supplémentaires (si l'on compte que mes subsides diminueraient et que mes impôts augmenteraient), je pourrais m'offrir un petit plaisir de temps en temps comme un abonnement à la piscine. Je pense aussi qu'étant donné le travail que j'effectue, qui est aussi utile que n'importe quel autre emploi, et qui comporte des responsabilités, puisque je dois encadrer une équipe, un salaire de 4'000 francs serait nettement plus juste.

— Annexe tableaux

Bas salaires à Genève (<4'000) Secteur privé dans son ensemble*

Calculs: Observatoire universitaire de l'emploi (OUE);
source: Office fédéral de la statistique, enquête suisse
sur la structure des salaires 2000-2010

	Total emplois concernés	Nombre <4'000 par catégorie	Pourcent <4'000 par catégorie	Salaire moyen des bas salaires par catégorie	Salaire médian des bas salaires par catégorie	Pourcent <4'000 sur total <4'000 par catégorie
Tous emplois	197'314	21'063	10,67%			
Equivalent plein temps (EPT)	172'566	14'742	8,54%	41'239	42'372	
Sexe (EPT) - Femmes - Hommes	68'610 103'956	8'612 6'130	12,55% 5,9%	41'169 41'337	42'096 42'900	58,42% 41,56%
Permis (EPT) - Suisses et C - B,G,L et autres	79'411 93'093	4'536 10'198	5,71% 10,95%	40'305 41'655	42'000 42'648	30,79% 69,21%
Travail (EPT) - Le + difficile - Indépendant - Connaissances prof. spécialisées - Simple/répétitif	17'195 41'716 69'214 39'435	169 1'572 4'281 8'691	0,98% 3,77% 6,18% 22,04%	36'079 40'799 41'372 41'386	36'264 42'420 43'368 42'096	1,15% 10,69% 29,09% 59,07%
Formation (EPT) - Sans formation - CFC - Autres	27'535 50'283 78'645	7'744 3'386 3'308	28,12% 6,73% 4,21%	41'382 41'506 40'503	42'096 42'912 42'792	53,63% 23,45% 22,91%
Taille entreprise - moins que 9 - 10-49 - 50-249 - 250 et +	24'551 40'491 39'357 68'167	4'420 3'956 3'123 3'243	18% 9,77% 7,94% 4,76%	40'603 41'499 41'883 41'169	42'096 42'948 42'900 41'604	29,98% 26,83% 21,19% 22%

* Note méthodologique: tout le secteur privé sauf primaire (agriculture) et économie domestique et tous les emplois (y compris frontaliers et pendulaires) mais sans stagiaires, apprentis, chiffres 2010 enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), salaires annuels, statistiques EPT (emplois plein temps), sauf 1^{ère} ligne

Evolution des bas salaires (<4'000) 2000 - 2010

(en francs constants = base 2010 corrigée inflation/salaires annuels EPT)

	Ensemble secteur privé		Commerce de détail		Hôtellerie restauration	
	Salaire moyen	Salaire médian	Salaire moyen	Salaire médian	Salaire moyen	Salaire médian
2000	41'657	42'793	42'619	43'784	42'413	42'978
2002	42'223	43'239	43'037	43'914	42'802	43'511
2004	42'442	43'335	43'310	44'504	42'937	43'742
2006	42'185	42'979	43'238	44'256	42'953	43'636
2008	41'694	42'981	43'063	44'413	42'472	43'450
2010	41'239	42'372	42'813	43'932	41'479	42'720

= partout une baisse des bas salaires entre 2004 et 2010

Bas salaires à Genève (<4'000) Secteur Commerce de détail*

Calculs: Observatoire universitaire de l'emploi (OUE);
source: Office fédéral de la statistique, enquête suisse
sur la structure des salaires 2000-2010

	Total emplois concernés	Nombre <4'000 par catégorie	Pourcent <4'000 par catégorie	Salaire moyen des bas salaires par catégorie	Salaire médian des bas salaires par catégorie	Pourcent <4'000 sur total <4'000 par catégorie
Tous emplois	16'611	2856	17,19%			
Equivalent plein temps (EPT)	13'761	2198	15,98%	42'888	44'052	
Sexe (EPT) - Femmes - Hommes	7'628 6'132	1'688 510	22,14% 8,31%	42'594 43'860	43'632 44'820	76,81% 23,19%
Permis (EPT) - Suisses et C - B,G,L et autres	6'191 7'570	862 1'336	13'93% 17,65%	43'140 42'725	43'716 44'100	39,22% 60,78%
Travail (EPT) - Le + difficile - Indépendant - Connaissances prof. spécialisées - Simple/répétitif	894 2'435 6'701 3'730	13 189 794 1'202	1,43% 7,77% 11,85% 32,22%	43'649 42'371	45'228 43'332	0,58% 8,6% 36,13% 54,68%
Formation (EPT) - Sans formation - CFC - Autres	2'503 3'599 3'923	1'042 696 344	41,64% 19,35% 8,76%	42'311 43'537 42'234	43'200 44'652 44'448	50,05% 33,44% 16,5%

* Note méthodologique: tout le secteur commerce et tous les emplois (y compris frontaliers et pendulaires) mais sans stagiaires, apprentis, emplois temporaires; chiffres 2010 enquête suisse sur les salaires (ESS); salaires annuels (manquants = échantillons non significatifs); statistiques emplois équivalent plein temps (EPT) sauf 1^{ère} ligne

Bas salaires à Genève (<4'000) Secteur Hôtellerie-Restoration*

Calculs: Observatoire universitaire de l'emploi (OUE);
source: Office fédéral de la statistique, enquête suisse
sur la structure des salaires 2000-2010

	Total emplois concernés	Nombre <4'000 par catégorie	Pourcent <4'000 par catégorie	Salaire moyen des bas salaires par catégorie	Salaire médian des bas salaires par catégorie	Pourcent <4'000 sur total <4'000 par catégorie
Tous emplois	14'377	5'470	38,05%			
Equivalent plein temps (EPT)	12'852	4'575	35,6%	41'479	42'720	
Sexe (EPT) - Femmes - Hommes	4'711 8'141	2'030 2'545	43,09% 31,27%	41'232 41'676	42'672 42'828	44,37% 55,63%
Permis (EPT) - Suisses et C - B,G,L et autres	3'106 9'731	1'018 3'553	32,79% 36,52%	40'595 41'735	42'216 42'160	22,28% 77,72%
Travail (EPT) - Le + difficile - Indépendant - Connaissances prof. spécialisées - Simple/répétitif	582 1642 5'020 5'594	30 246 1'303 2'983	5,18% 14,97% 25,96% 53,32%	41'757 41'736	43'560 42'612	0,66% 5,39% 28,56% 65,39%
Formation (EPT) - Sans formation - CFC - Autres	5'433 3'636 3'587	2'720 699 1'066	50,07% 19,21% 29,72%	41'535 42'519 40'786	42'492 44'136 42'420	60,66% 15,58% 23,77%

* Note méthodologique: tout le secteur hôtellerie-restauration et tous les emplois (y compris frontaliers et pendulaires) mais sans stagiaires, apprentis, emplois temporaires; chiffres 2010 enquête suisse sur les salaires (ESS); salaires annuels (manquants = échantillons non significatifs); statistiques emplois équivalent plein temps (EPT) sauf 1^{ère} ligne



16, rue des Chaudronniers-CP 3287-1211 Genève 3
tél: +41(0)22 818 03 00 - fax: +41(0)22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch - www.sit-syndicat.ch